COMMUNE
DE
COESMES
14, Haute rue
35134 COESMES

**2** 02.99.47.72.04 mairiecoesmes@wanadoo.fr

## DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Monsieur Le Maire, Je soussigné (1), Ai l'honneur de solliciter l'autorisation d'établir un débit de boissons temporaire Salle Terrain Salle Etang Etang A (2) de loisirs du Stade de sports des Rochettes de Courgeon ☐ Catégorie 1 (boissons sans alcool) ☐ Catégorie 3 (boissons fermentées non distillées et vins doux naturels) OU Du \_\_\_\_\_ au \_\_\_ De \_\_\_\_ h à \_\_\_\_ h De hà h à l'occasion de (3) Le \_\_\_\_\_ (1) nom, prénom, association (2) barrer les mentions inutiles signature (3) indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc... ARRÊTÉ DU MAIRE Le Maire de la Commune de Coësmes, Vu la demande ci-dessus. Vu l'arrêté de M. Le Préfet sur la police des lieux, pris en application des articles L49 et L49-1-2 du code des débits de boissons, Vu le décret n° 92-880 du 26 août 1992 relatif aux dérogations temporaires d'ouverture de débits de boissons dans les installations sportives, Vu les articles L. 2212-1 et L. 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ; Vu les articles L22 et L48 du Code des débits de boissons. est autorisé Arrête : M A ouvrir un débit exceptionnel et Temporaire de boissons de Catégorie Du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_ De \_\_\_\_ h à \_\_\_\_ h De \_\_\_\_h à \_\_\_\_\_ à (lieu d'ouverture du débit) En mairie, le \_\_\_\_\_ Le Maire.

	l Envoi	àl	a Gend	larmerie	le
--	---------	----	--------	----------	----

<sup>☐</sup> Envoi au pétitionnaire le